

SEANCE DU JEUDI 1er DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le premier Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le vingt-quatre novembre deux mil seize.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Votants 13

Etaient présents 10 : MM. MARTIAL Claude, GALIDIE Lucette, BERNARD Anne, GERVAIS Alain, GENDREAU-BIDAN Marie-Hélène, LEROUX Bruno, PELLETAN Karen, PEREIRA Maria, MENERET Olivier, MAÏSTRE Raphaël.

Absents excusés 5 dont 3 pouvoirs valables : Mme BROSSARD Valérie, Mme HUTHER Lysliane qui a donné pouvoir à Mme BROSSARD Valérie, mais cette dernière étant également absente, cette procuration devient caduque.

M. GUIGNARD Didier qui a donné pouvoir à M. GERVAIS Alain,

M. LABORDE Dominique qui a donné pouvoir à Mme BERNARD Anne

et M. PITON Alain qui a donné pouvoir à M. MARTIAL Claude.

Secrétaire de séance : Mme Lucette GALIDIE a été élue à l'unanimité.

I. COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Il est adopté à l'unanimité.

II. POINT SUR LES TRAVAUX

1) Église :

• Un grillage a été posé par les ouvriers aux ouvertures du clocher pour empêcher les oiseaux de pénétrer car les déjections dégradent les mécanismes.

• Le monument aux Morts a été nettoyé et une pierre restaurée.

2) Abribus aux "5 chemins" :

Le conseil donne son accord pour l'achat d'un abribus en bois traité, dont le devis est 1 825,20 € TTC.

3) Route de St Genis :

Le conseil donne son accord pour l'achat et l'implantation de 5 poubelles doubles avec un entourage bois sur le bord du chemin piétonnier et derrière les Ets Vinéa. Coût total : 2 592 € TTC.

4) Cimetière :

La procédure se poursuit. Plus de 153 concessions ont été marquées. Des familles se sont fait connaître.

5) École :

Le conseil donne son accord pour :

• le nettoyage en profondeur de la moquette murale d'une classe. Coût 345,78 € TTC.

• le remplacement des colonnes de pavés de verre dans les 2 cages d'escaliers, par un double vitrage anti-effraction. Une partie haute pourra s'ouvrir pour assurer l'aération. Coût : 9 458,70 TTC. Un devis est attendu de l'entreprise de maçonnerie pour cette intervention.

6) Chaufferie :

La réparation d'une vanne poreuse a été effectuée.

III. PROJET IMMOBLIER

Clos Sosa :

La commune avait décidé la vente à M. Picoulet d'une bande de terrain qui jouxte sa propriété, incluant le mur qui s'écroule Rue de l'Eglise.

Le géomètre a été mandaté pour réaliser la division parcellaire.

IV. MODIFICATION BUDGETAIRE

1) SUBVENTIONS

Il est proposé au conseil de verser deux subventions :

a) L'association " les clowns stéthoscopes "

Cette association intervient auprès des enfants hospitalisés au CHU de Bordeaux. Elle sollicite une aide de 10 € par enfant malade domicilié sur notre commune. 5 enfants, hospitalisés dans cet établissement, habitent à St Germain ; la subvention serait de 50 €. Le conseil donne son accord.

b) L'association " les blouses des Charentes "

Deux jeunes filles, élèves infirmières, dont une habite sur la commune, désirent réaliser un voyage en Argentine avec une composante humanitaire.

Le conseil donne son accord pour leur attribuer une aide financière de 150 €.

2) Modification crédits

Le conseil donne son accord pour effectuer les modifications ci-dessous :

- 6574 – Subvention aux associations + 100 €
- 66111 – Intérêts d'emprunts + 500 €
- 6578 – Charges exceptionnelles - 600 €

V. LOCATIONS

Le compteur d'eau du logement du Père Genet alimente la salle de réunion du Presbytère. La Paroisse de Jonzac règle les factures à la RESE. La consommation totale est en forte progression depuis la location beaucoup plus fréquente de ce local par les associations et pour des cours de formation.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal donne son accord pour :

- demander à la RESE de mettre le compteur au nom de notre commune ;
- puis de solliciter auprès de la Paroisse, une participation aux charges d'eau sur la base de 25 m3 par an, ce qui correspond à sa consommation antérieure.

VI. REPAS DE L'ÂGE D'OR

Il aura lieu le dimanche 5 mars 2017. L'âge à partir duquel la participation est gratuite sera de 66 ans. Le conseil accepte le devis de 24,50 €, par personne, tout compris.

VII. COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

1) Lycée agricole " Le Renaudin "

Le 10 novembre avait lieu le conseil intérieur et d'exploitation. L'établissement fonctionne bien, l'exploitation est bien gérée.

2) ACM (Accueil Collectif de Mineurs)

Lors de l'assemblée générale de l'association de l'école " les Diablotins ", 4 parents seulement étaient présents sur 86 familles concernées et qui bénéficient de la structure.

Les comptes sont bien gérés et les responsables des TAP (Temps d'Activités périscolaires) sont actifs.

3) Club de L'Amitié

Assemblée générale du 16 novembre : l'association fonctionne bien. Des activités variées sont proposées (jeux de société, rencontres sur les terrains de boules ...). Le club informatique, avec des encadrants très compétents, compte de nombreux adhérents et se réunit à la salle Jean Moulin.

4) Les Hirondelles

Le club de gymnastique de Guitinières s'est réuni le 26 novembre pour son assemblée générale. Il fonctionne très bien. Notre commune prête la salle Jean Moulin jusqu'à la fin des travaux de leur local. Les membres de l'association ont remercié la municipalité pour cet accueil gracieux. Il est à noter qu'un quart des licenciés habite à St Germain.

5) Cérémonie du 11 Novembre

Elle a réuni environ 90 personnes avec la présence encore remarquée de nombreux enfants accompagnés de leurs maîtres.

6) Évolution du service public et du contrat de ruralité

M. Le Maire fait le compte-rendu de la réunion de la C.D.C organisée par Monsieur Le Préfet avec la présence de la Gendarmerie, de l'A.R.S et de l'Inspection d'Académie. L'objectif est d'établir une cohésion économique territoriale gérée par la Communauté des Communes de la Haute Saintonge.

7) Commission communication

Mme Anne BERNARD fait le compte-rendu de la réunion de travail :

- Le nouveau site internet est en service « sglusignan.fr »
- Un nouveau dépliant "touristique" sur la commune est en projet.
- Nouveau Logo : Il est demandé la présentation de 2 modèles.
- Mobilier urbain : Un appel d'offre sera lancé pour changer les panneaux publicitaires « sucettes ».
- Bulletin municipal : des devis sont demandés aux imprimeurs locaux avec, éventuellement, les photos en couleur sans surcoût.
- Rappel : Samedi 3 décembre : marche pour le Téléthon. Rendez-vous à la salle polyvalente à 13 h 45.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1) TEPOS

Des ampoules basse consommation sont attribuées aux communes par le ministère de l'écologie. Elles seront distribuées aux foyers à faibles revenus.

2) Association " Parrainage 17 »

Remercie la commune pour la subvention de 50 € qui lui été versée.

3) Dates à retenir :

- jeudi 15 décembre à 17 h 30 : vœux du Maire au personnel communal, salle des mariages.
- Jeudi 5 janvier 2017 à 20 h 30 : réunion du Conseil Municipal.
- Vendredi 6 janvier 2017 à 18 h : Vœux du Maire à la population, salle polyvalente.

4) Eurochestries

Le conseil donne son accord pour un concert à St Germain en 2017.

5) Référent sécurité routière

M. Le Préfet demande la nomination d'un élu " référent sécurité routière ". Au 16 novembre 2016, 53 personnes ont perdu la vie au cours d'accidents mortels en Charente-Maritime. Les causes principales sont : l'alcool, les stupéfiants, la vitesse, le refus de priorité. Il est proposé de demander à Mme Lysliane

6) Informations :

- A compter de mars 2017, les demandes de cartes d'identité se feront à la mairie de Jonzac, comme cela se pratique pour les passeports.
- Lussac élabore une carte communale.
- Lors d'obsèques civiles, les communes devront mettre à disposition une salle municipale utilisable avant l'enterrement.

La séance est levée à 0 h 10.